



Tél. 022 322 24 24
Fax 022 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 24
1219 Genève Châtelaine

Au Conseil d'administration de

PrimeEnergy Cleantech SA

Allschwil

Rapport de l'auditeur sur les comptes intermédiaires pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

12 novembre 2015
2160'0031/10-3
PFA/DRE/cmi

Rapport du l'auditeur

Au Conseil d'administration de

PrimeEnergy Cleantech SA , Allschwil

En notre qualité d'auditeur et conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons effectué l'audit des comptes intermédiaires ci-joints de PrimeEnergy Cleantech SA, comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes intermédiaires, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes intermédiaires. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserve

Pour la rubrique au bilan intitulée "Créances auprès des régies immobilières" représentant CHF 70'944 à l'actif du bilan, nous avons constaté un écart de CHF 79'402 avec les décomptes reçus des régies. En conséquence, cette rubrique et le résultat y afférant sont surévalués du même montant.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes intermédiaires pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 sont, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe «Motif de l'opinion avec réserve», conformes à la loi suisse.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes intermédiaires où il est fait état d'une incertitude concernant l'évaluation et la continuité d'exploitation. Celle-ci ne peut être appréciée pour le moment. Ces éléments indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Notre opinion d'audit ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Genève, 12 novembre 2015

BDO SA



Patrick Faoro

Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



pp Damien Repond

Expert-réviseur agréé

ACTIF	<u>30.06.2015</u>
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	
Caisse	130.69
Avoirs bancaires	12'902.85
Avoirs bancaires liés aux immeubles	360'928.34
	<u>373'961.88</u>
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	<u>43'851.95</u>
Autres créances à court terme	
Acomptes versés	200'000.00
Prêts accordés à l'actionnaire	2'458'010.92
Prêts accordés à des sociétés liées ou personnes proches	14'586'851.86
Créances auprès des régies immobilières	70'943.77
Autres créances à court terme	1'701.00
	<u>17'317'507.55</u>
Actifs de régularisation	<u>314'706.45</u>
Total de l'actif circulant	<u>18'050'027.83</u>
Participations	<u>7'000'004.60</u>
Immobilisations corporelles	
Mobilier et matériel de bureau, net	33'561.11
Installations informatiques, net	19'106.19
Véhicules, net	45'480.00
	<u>98'147.30</u>
Terrains non bâtis	560'000.00
Immeubles	48'263'116.79
	<u>48'823'116.79</u>
	<u>48'921'264.09</u>
Total de l'actif immobilisé	<u>55'921'268.69</u>
Total de l'actif	<u>73'971'296.52</u>

PASSIF	<u>30.06.2015</u>
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	<u>368'951.16</u>
Dettes à court terme portant intérêt :	
Engagements bancaires à court terme	<u>55'801.39</u>
	<u>55'801.39</u>
Autres dettes à court terme :	
Engagements envers les régies immobilières	15'585.23
Autres dettes à court terme	<u>3'149'169.50</u>
	<u>3'164'754.73</u>
Passifs de régularisation	<u>1'401'833.37</u>
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>4'991'340.65</u>
Dettes à long terme portant intérêt ;	
Emprunts hypothécaires	39'731'000.00
Emprunts obligataires	<u>24'550'000.00</u>
	<u>64'281'000.00</u>
Autres dettes à long terme :	
Engagements envers des personnes proches	<u>378'347.50</u>
	<u>378'347.50</u>
Total des capitaux étrangers à long terme	<u>64'659'347.50</u>
Capitaux propres	
Capital social	3'000'000.00
Réserve légale issue du capital	500'000.00
Réserve légale issue du bénéfice	600'000.00
Bénéfice résultant du compte de résultat	
PP report	461'493.16
Perte de l'exercice	<u>(240'884.79)</u>
	<u>220'608.37</u>
Total des capitaux propres	<u>4'320'608.37</u>
Total du passif	<u>73'971'296.52</u>

	2015 (6 mois)
Produits nets des ventes et de prestations de services :	
Produits de prestations de services	597'214.90
Produits de revenus locatifs	937'535.40
	<u>1'534'750.30</u>
Charges de matériel	
Frais d'émission	1'500.00
Entretien	139'187.06
Frais divers	1'118.31
Assurances	28'680.60
Frais de gestion	40'205.40
Autres frais administratifs	4'962.63
Intérêts hypothécaires	158'220.43
	<u>373'874.43</u>
Bénéfice brut I	<u>1'160'875.87</u>
Charges de personnel	
Charges salariales	232'496.65
Charges d'assurances sociales	-48'395.40
Autres charges de personnel	3'855.25
	<u>187'956.50</u>
Bénéfice brut II	<u>972'919.37</u>
Autres charges d'exploitation	
Charges de locaux	89'903.30
Entretien, réparation, remplacement	13'147.73
Charges de véhicules	17'967.32
Assurances-choses, droits et taxes	7'843.40
Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	578.85
Frais d'administration et charges d'informatique	18'286.97
Honoraires pour Comptabilité, conseils et révision	201'989.22
Publicité	117'565.31
	<u>467'282.10</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA)	<u>505'637.27</u>

	2015 (6 mois)
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	
Amortissements sur immobilisations corporelles meubles	20'890.99
Amortissements sur immobilisations corporelles immeubles	275'612.24
Amortissements sur immobilisation incorporelles	1'085.00
	<u>297'588.23</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (EBIT)	<u>208'049.04</u>
Charges financières	
Charges d'intérêts bancaires	(9'271.04)
Intérêts sur les emprunts obligataires	(602'019.62)
Autres charges financières	(207'989.16)
	<u>(819'279.82)</u>
Produits financiers	
Produits des intérêts bancaires	3.25
Produits des intérêts des prêts	457'219.05
Autres produits financiers	4'250.00
	<u>461'472.30</u>
Produits hors exploitation	<u>2'222.20</u>
Produits et charges extraordinaires	
Produits extraordinaire ou hors période	185'676.20
Charges axtraordinaires ou hors période	(113'969.16)
	<u>71'707.04</u>
RÉSULTAT ANNUEL AVANT IMPÔTS (EBT)	<u>(75'829.24)</u>
Impôts directs	
Impôts cantonaux et communaux	(161'945.55)
Impôts cantonaux, communaux et fédéral direct	(3'110.00)
	<u>(165'055.55)</u>
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE AU 30 JUIN 2015	<u>(240'884.79)</u>

	30.06.2015
	(6 mois)
	(CHF)
Bénéfice (Perte) l'exercice	(240'884.79)
Amortissements de l'actif immobilisé	297'588.23
Autres charges (produits) sans incidence sur la trésorerie	162'636.27
Diminution (augmentation) des créances résultant de livraisons et de prestations	76'518.15
Diminution (augmentation) créances auprès des régies immobilières	29'518.00
Diminution (augmentation) des actifs de régulations	2'346.04
Diminution (augmentation) des acomptes versés	405'000.00
Diminution (augmentation) autres créances à court terme	46'251.60
Augmentation (diminution) des dettes résultant de livraisons et de prestations	(106'767.63)
Augmentation (diminution) engagements envers les régies immobilières	15'585.23
Augmentation (diminution) Engagements envers des personnes proches	2'570'383.58
Augmentation (diminution) des passifs de régulations	171'937.63
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (cash-flow d'exploitation)	3'430'112.31
(Achats) immeubles	(14'379'729.03)
Remboursements prêts aux participations	(42'679.82)
Remboursements prêts accordés à l'actionnaire	635'953.24
(Versements) Prêts accordés à des sociétés liées ou personnes proches	(749'235.18)
(Investissements) immobilisations corporelles	(73'338.29)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(14'609'029.08)
Augmentation financement emprunts hypothécaires	13'608'000.00
(Remboursement) financement emprunts hypothécaires	(3'521'650.00)
Augmentation financement emprunts obligataires	390'000.00
Augmentation financement engagements à long terme envers des personnes proches	348'287.50
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	10'824'637.50
Variation des liquidités	(354'279.27)
Liquidités au 1er janvier	672'439.76
Liquidités au 30 juin	318'160.49
Variation des liquidités	(354'279.27)

1. INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES UTILISÉS DANS LES COMPTES INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2015

Les présents comptes intermédiaires ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

En conformité des dispositions transitoires de la modification du 23 décembre 2011 du code des obligations (art. 2 al. 4), la Société a renoncé à mentionner les chiffres de l'exercice précédent.

SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION ADOPTÉS

Évaluation et continuité d'exploitation

Les états financiers sont établis aux valeurs de continuité d'exploitation. Les rubriques figurant au bilan sont enregistrées à leur valeur nominale ou au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la Société, déduction faite des provisions nécessaires commandées par les circonstances.

Afin de s'assurer de la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité, la Direction de la Société a établi des tableaux, présentant les projections de revenus et de charges de la Société à court, moyen et long terme, ainsi que des tableaux de flux de trésorerie ressortant des investissements effectués et des sources de financements.

Dans le cadre de la détermination de la valorisation de ses revenus futurs, la Direction s'est basée sur la puissance moyenne produite en kilowatt des centrales solaires, déduction faite d'une marge de sécurité, sur un prix de vente supérieur de l'énergie verte par rapport au prix du marché, lequel se réfère aux demandes déposées auprès de la société nationale pour l'exploitation du réseau Swissgrid, et ce pour chaque centrale solaire.

PrimeEnergy Cleantech a demandé l'accréditation Swissgrid pour chacun de ses projets financés, mais reste à ce jour toujours dans l'attente des premiers agréments définitifs pour ses centrales solaires. Si l'agrément Swissgrid est octroyé, les estimations et les valeurs déterminées des revenus futurs prévus par la Direction seront confirmées.

A l'inverse, dans un contexte de baisse du prix de l'énergie verte et des prix rémunérés par le marché, si les certifications Swissgrid venaient à ne pas être octroyées aux centrales solaires aux prix certifiés convenus, les revenus futurs de la Société s'en trouveraient affectés et cette situation pourrait remettre en cause la rentabilité des projets et indirectement l'évaluation des participations et des prêts accordés aux sociétés liées qui détiennent les centrales solaires. Ces éléments indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Les centrales solaires en Allemagne et en France du portefeuille de PrimeEnergy Cleantech SA bénéficient d'ores et déjà de la rémunération du courant à 100% par les gestionnaires de réseau nationaux.

Pour pallier à cette éventualité, le Conseil d'administration de la Société a fusionné au 31 décembre 2014 les sociétés PrimeEnergy Cleantech SA, Genève avec la société Arapak

AG, Allschwil afin de permettre de consolider la situation financière des deux sociétés et de générer des revenus récurrents pour la nouvelle société fusionnée.

Conversion des monnaies étrangères - Durant l'exercice, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours en vigueur à la date de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change ainsi que les corrections d'évaluation résultant du changement des parités monétaires sont comprises dans le résultat de l'exercice.

Participations - Les participations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires, en cas de perte de valeur permanente.

Frais et coûts liés à la création des emprunts obligataires – Les frais et coûts liés ont été entièrement amortis en 2015 pour un montant de CHF 572.

Frais de constitution - Le solde des frais de constitution et les frais immatériels a été intégralement amortis durant la période sous revue.

Consolidation - Bien que la société ne remplisse pas les conditions prévues par le code des obligations sur la nécessité d'établir une consolidation, le Conseil d'administration avait pris la décision d'établir à compter du 31 décembre 2015 des comptes consolidés au niveau de PrimeEnergy Cleantech SA.

Compte tenu, de la réorganisation comptable intervenue au début 2015 et des événements subséquents ayant impacté la Société (voir note 9 ci-après), il a été décidé de repousser l'établissement d'une consolidation pour le prochain bouclement, soit au 31 décembre 2015.

2. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Nom : PRIMEENERGY CLEANTECH SA

Adresse : Ringstrasse 9,

Localité : CH-4123 Allschwil - Suisse

Forme juridique : Société anonyme

Nombre d'employés au 30 juin 2015 : 6 employés à temps plein

PrimeEnergy Cleantech SA a fusionné au 31 décembre 2014 avec la société Arapak AG, Allschwil, active dans le domaine de la promotion et gestion immobilière, et qui est la propriété du même actionnaire que PrimeEnergy Cleantech SA.

Arapak AG détenait plus de vingt-cinq immeubles en Suisse et opérait dans l'achat, la vente et l'exploitation de biens immobiliers ; elle dispose d'une structure financière saine et d'un bon niveau de rentabilité.

Cette fusion a permis d'assainir la situation financière de PrimeEnergy SA et de générer des revenus récurrents pour la nouvelle société fusionnée.

PrimeEnergy Cleantech SA a été constituée le 30 mai 2011. Ses activités consistent en des opérations d'engineering, développement et investissements dans le secteur du

cleantech sur le plan national et international, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, énergie solaire photovoltaïque, énergie solaire thermique, énergie éolienne, énergie hydraulique ; de la construction et transformation d'immeubles (achat, vente, gestion, administration et mise en valeur de biens immobiliers et mobiliers, à l'exception d'opérations prohibées par la LFAIE) ; et toutes opérations fiduciaires et prises de participation dans des sociétés en raison du but, à l'exception d'opérations prohibées par la LFAIE (cf. statuts pour but complet).

PrimeEnergy Cleantech SA investit directement ou indirectement dans des projets écologiques (photovoltaïques ou éoliens) ainsi que dans des immeubles. Les projets d'investissements ont une durée de vie estimée, au minimum, entre vingt-cinq et trente ans, et une durée indéterminée pour les investissements immobiliers.

Le groupe se finance par des fonds propres, des emprunts obligataires, ainsi que des crédits bancaires sécurisés liés aux revenus des installations écologiques ou par gages immobiliers. Les échéances de dettes se situent entre trois et douze ans. La direction prend soin de la liquidité en permanence. Il existe des réserves d'endettement sur les projets écologiques ainsi que sur les immeubles. En outre, il y a un marché secondaire pour la vente des investissements écologiques, mais aussi des immeubles ce qui permet de réaliser des projets avant leur fin de vie résiduelle. La décision de procéder à une transaction de vente sera validée si l'ensemble des conditions requises permettent une plus-value ou encore une opération économiquement intéressante pour le groupe. Par conséquent, ces différents marchés sont observés en permanence par les organes de la société dans le but d'anticiper toute opération positive.

Le conseil d'administration prévoit de prendre les dispositions nécessaires sur la décision de refinancement avec les conditions les plus favorables, au plus tard, deux ans avant le remboursement d'un emprunt obligataire.

3. DISSOLUTION DE RÉSERVE LATENTE

Il n'y a pas eu de dissolution de réserve latente durant l'exercice sous revue.

4. PARTICIPATIONS

Nom	Siège	But	Capital-actions	Droits de vote au 30.06.2015
The Real Project AG	Bâle, Suisse	Promotion et gestion immobilière	CHF 2'000'000	30 %

La Société a acquis en date du 8 avril 2013, avec date d'intégration au 31 décembre 2012, une participation minoritaire dans la société « The Real Project AG » à Bâle, portée à 30% en 2013. L'activité de la société consiste en la gestion et l'administration du Voltacenter à Bâle, complexe immobilier regroupant un centre commercial, des locaux de bureaux et privés.

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une participation minoritaire, il n'est pas prévu de consolider cette participation dans les comptes de la Société.

<u>Nom</u>	<u>Siège</u>	<u>But</u>	<u>Capital-actions</u>	<u>Droits de vote</u> <u>au 30.06.2015</u>
Prime Energy Development AG	Allschwil (Bâle Campagne), Suisse	Conception, création de centrales solaires	CHF 600'000	100 %

La Société a acquis en date du 15 mars 2013, avec date d'intégration au 31 décembre 2012, une participation majoritaire dans la société "Prime Energy Development AG" à Allschwil dans le canton de Bâle Campagne. L'activité de la société consiste dans la planification, la conception, la création de systèmes photovoltaïques, centrales solaires ainsi que la vente et l'exploitation de tels systèmes dans le pays.

Pendant l'exercice 2014 la société a continué de se développer en investissant dans plusieurs centrales photovoltaïques dans le canton de Bâle Campagne et la Romandie.

Malgré ce développement, la Société n'a pas procédé à la consolidation de cette participation dans ses comptes, contrairement aux préconisations de l'article 963 al. 1 du CO.

<u>Nom</u>	<u>Siège</u>	<u>But</u>	<u>Capital-actions</u>	<u>Droits de vote</u> <u>au 30.06.2015</u>
Prime Energy PV Nord AG	Allschwil (Bâle Campagne), Suisse	Conception, création de centrales solaires	CHF 500'000	100 %

La Société a acquis en date du 28 février 2014, avec date d'intégration au 31 décembre 2013, une participation majoritaire dans la société "Prime Energy PV Nord AG" à Allschwil dans le canton de Bâle Campagne. L'activité de la société consiste dans la planification, la conception, la création de systèmes photovoltaïques, centrales solaires ainsi que la vente et l'exploitation de tels systèmes dans le pays.

La société investit dans des installations photovoltaïques situées dans le canton d'Argovie.

Compte tenu du fait que l'activité effective de la participation n'a commencé que fin 2014, il a été décidé de ne pas consolider cette participation dans les comptes de la Société, l'établissement de comptes consolidés n'apporterait rien à l'analyse des résultats.

<u>Nom</u>	<u>Siège</u>	<u>But</u>	<u>Capital-actions</u>	<u>Droits de vote</u> <u>au 30.06.2015</u>
Pitarre I	Paris, France	Conception, création de centrales solaires	EUR 5'000	80 %

La Société a acquis en date du 30.08.2013 une participation majoritaire dans Pitarre I, de la Société « GBL Energies SAS » à Paris. L'activité de la société consiste dans la planification, la conception, la création de systèmes photovoltaïques, centrales solaires ainsi que la vente et l'exploitation de tels systèmes à la France.

Compte tenu que l'activité de la participation n'a pas encore démarré sur l'exercice 2013, il a été décidé de ne pas consolider cette participation dans les comptes de la Société, l'établissement de comptes consolidés n'apporterait rien à l'analyse des résultats.

Nom	Siège	But	Capital-actions	Droits de vote au 30.06.2015
Pitarre II	Paris, France	Conception, création de centrales solaires	EUR 5'000	80 %

La Société a acquis en date du 30.08.2013 une participation majoritaire dans Pitarre II, de la Société « GBL Energies SAS » à Paris. L'activité de la société consiste dans la planification, la conception, la création de systèmes photovoltaïques, centrales solaires ainsi que la vente et l'exploitation de tels systèmes à la France.

Compte tenu que l'activité de la participation n'a pas encore démarré sur l'exercice 2014, il a été décidé de ne pas consolider cette participation dans les comptes de la Société, l'établissement de comptes consolidés n'apporterait rien à l'analyse des résultats.

Nom	Siège	But	Capital-actions	Droits de vote au 30.06.2015
PEC Sun-Invest Gmbh	Weil am Rhein, Allemagne	Achat-vente et gestion d'installations photovoltaïques, vente du courant au réseau public	EUR 25'000, soit environ CHF 30'060	100 %

La Société a constitué la Sarl "PEC Sun-Invest Gmbh" à Weil am Rhein en Allemagne, en date du 1^{er} septembre 2014. L'activité de la société consiste dans l'achat-vente et l'exploitation de centrales solaires, ainsi que la distribution du courant au réseau public en Allemagne.

Compte tenu du fait que l'activité effective de la participation n'a commencé que fin 2014, il a été décidé de ne pas consolider cette participation dans les comptes de la Société, l'établissement de comptes consolidés n'apporterait rien à l'analyse des résultats.

<u>Nom</u>	<u>Siège</u>	<u>But</u>	<u>Capital-actions</u>	<u>Droits de vote</u> <u>au 30.06.2015</u>
Area-Real Holding AG	Allschwil (Bâle Campagne), Suisse	Activité de holding et gestion immobilière (achat/vente et gestion d'immeubles résidentiels et commerciaux), en Suisse et à l'étranger	CHF 100'000	50 %

La Société a acquis en date du 27 janvier 2015, une participation de 50% dans la société "Area-Real Holding AG" située à Allschwil. Cette société détient elle-même 100% de la société "Area-Real Immobilien 1 AG, au capital de CHF 2'000'000.

5. MONTANT GLOBAL DES DETTES DÉCOULANT DE CONTRATS DE LEASING NON-PORTES AU BILAN

30.06.2015

Engagements contractés

85'474

6. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

30.06.2015

Engagements

5'845

7. MONTANT TOTAL DES ACTIFS ENGAGÉS EN GARANTIE DES DETTES DE LA SOCIÉTÉ ET DES ACTIFS GREVÉS D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

30.06.2015

Immeubles (valeur comptable)

32'216'064

Constructions en cours (valeur comptable)

16'607'052

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services (valeur comptable)

-

8. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La Société a émis des emprunts obligataires aux conditions suivantes :

Tranche A :

Montant	:	CHF 6'000'000 ; réparti en 600 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	30 août 2011
Taux d'intérêt	:	4.75 %
Échéance, durée	:	30 août 2018 (7 ans)
Montant souscrit au 30.06.2015	:	CHF 5'970'000

Tranche B :

Montant	:	CHF 6'000'000 ; réparti en 600 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	30 août 2011
Taux d'intérêt	:	5.85 %
Échéance, durée	:	30 août 2021 (10 ans)
Montant souscrit au 30.06.2015	:	CHF 5'990'000

Tranche C :

Montant	:	CHF 10'000'000 ; réparti en 1'000 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	21 mars 2013
Taux d'intérêt	:	3.125 %
Échéance, durée	:	21 mars 2016 (3 ans)
Montant souscrit au 30.06.2015	:	CHF 290'000

Tranche D :

Montant	:	CHF 20'000'000 ; réparti en 2'000 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	21 mars 2013
Taux d'intérêt	:	5.125 %
Échéance, durée	:	21 mars 2023 (10 ans)
Montant souscrit au 30.06.2015	:	CHF 10'020'000

Tranche E :

Montant	:	CHF 8'000'000 ; réparti en 800 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	31 octobre 2014
Taux d'intérêt	:	4.5 %
Échéance, durée	:	31 octobre 2020 (6 ans)
Montant souscrit au 30.06.2015	:	CHF 1'770'000

Tranche F :

Montant	:	CHF 8'000'000 ; réparti en 800 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	31 octobre 2014
Taux d'intérêt	:	5 %
Échéance, durée	:	31 octobre 2022 (8 ans)
Montant souscrit au 30.06.2015	:	CHF 510'000

9. MONTANT DES HONORAIRES VERSES À L'ORGANE DE REVISION

30.06.2015

Prestations en matière de révision	35'500
------------------------------------	--------

L'organe de révision n'a facturé aucune autre prestation de services.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Enquête de la FINMA, Autorité de supervision des marchés financiers :

En janvier 2015, la FINMA a ouvert une enquête sur une possible violation des dispositions de la LB et des normes d'appel au public en la matière pour non-respect des dispositions des articles 1156 et ss CO, envers PrimeEnergy Cleantech SA, notamment par le fait que la Société n'avait pas prévu la possibilité de nommer un représentant des créanciers au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a proposé à la FINMA de corriger la situation et d'émettre un nouveau prospectus d'emprunt obligataire en remplacement des précédents émis (voir Note 6) et de proposer aux investisseurs soit de confirmer leur souscription aux emprunts obligataires émis par la Société ou soit d'être remboursé. Un prochain courrier sera adressé aux investisseurs avec la procédure à suivre. La FINMA a accepté les propositions du Conseil d'administration et désigné un chargé d'enquête pour suivre cette procédure.

En octobre 2015, la FINMA a clôturé le dossier et hormis les frais d'enquête et les frais administratifs, elle n'a pris aucune mesure à l'encontre de la Société et de ses organes.